



## Impôts sur le revenus séparation avec enfants

Par **kinou46**, le **03/05/2015** à **19:18**

Bonjour,

Mon ex et moi avons fait une dissolution de PACS en mai 2014. Nous avons 2 enfants en bas âge. J'ai déménagé en Juin 2014 et j'ai pris en grande partie en charge mes enfants avec moi. Monsieur me versait un forfait chaque mois avec intitulé du virement "Garderie et nounou".

Par décision JAF en Février 2015, la résidence principale des enfants a été fixée à mon domicile avec versement de pension alimentaire.

Pendant des mois, j'ai payé en grande partie toutes les factures, puisais dans mes économies pour entretenir mes enfants et il faudrait que je partage mon labeur avec lui ?

Monsieur me menace de déclencher un contrôle fiscal si je ne le fait pas bénéficiaire du crédit d'impôts sur les frais de garde, il prétend que nous étions en garde alternée et souhaite aussi déclarer les enfants à charge sur sa déclaration. Suis-je obligée de me plier à sa revendication ?

Aussi, la déclaration des revenus 2015 aura des incidences sur mes droits CAF en 2017.

Que me conseillez-vous ?

Merci beaucoup par avance

Par **Visiteur**, le **04/05/2015** à **08:39**

Bonjour, la résidence des enfants étant chez vous, vous les déclarez sur vos impôts. Par contre vous devez aussi déclarer la PA bien sur !